Délibération n°2022/51

Vu le Code de l'éducation
Vu le Décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités
Vu le Décret n° 91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
Vu le Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 et arrêté du 10 mai 2007 (rémunération)
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2022

Objet : Campagne d'emplois
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve la liste des postes enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS proposée pour la campagne d'emplois 2023 prévus en annexes jointes.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Présents : 15
Pouvoirs : 6

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 2

Ronan STEPHAN

Troyes, le 24 novembre 2022
Le président du conseil d'administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 24/11/2022
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 24/11/2022